

## La solidarité avec les palestinien·nes n'est pas un crime

Depuis plusieurs mois, la série de convocations par les services de lutte contre le terrorisme de plusieurs de nos militant·es ou de collègues syndiqué·es, en raison de leur engagement envers la cause palestinienne, nous sidère et nous inquiète fortement.

Le mouvement de solidarité qui s'est exprimé depuis la France connaît une répression particulièrement brutale : interdictions de manifester, plaintes pour apologie du terrorisme, amendes et gardes à vue pour des personnes pour le simple fait de brandir un drapeau palestinien. Leur soutien public au peuple palestinien est assimilé à une apologie du terrorisme, les exposant ainsi à des poursuites pénales, voire à une inscription sur la liste des auteurs et autrices de crimes terroristes, tout cela pour l'expression de positions politiques alignées sur le droit international. L'accélération de ces convocations s'inscrit dans un climat de répression global du mouvement social, toujours plus criminalisé, illégitimé et ici dans le but évident de faire taire toute forme de contestation envers un Etat colonisateur qui multiplie les crimes de guerre.

L'Union syndicale Solidaires dénonce fermement cette utilisation abusive des lois antiterroristes visant à réduire au silence toute voix dissidente, tout comme nous condamnons la loi séparatisme et son contrat d'engagement républicain qui sert à museler des associations du mouvement social ne plaisant pas au pouvoir.

L'Union syndicale Solidaires, internationaliste et membre du collectif pour une Paix Juste et Durable entre palestiniens et israélien, condamne les massacres de civils du 7 octobre et tous les crimes de guerre. Elle tient à rappeler que le droit international sanctionne, depuis plus de 75 ans, les actions de l'État d'Israël. Il reconnaît aussi ce dernier comme une puissance occupante, et condamne l'apartheid et d'autres crimes de guerre commis par celui-ci. Le génocide en cours à Gaza doit cesser.

**L'Union syndicale Solidaires exprime son soutien aux camarades de Solidaires étudiant·es EHESS poursuivis actuellement et à toutes les personnes mises en cause abusivement en raison de leur soutien au peuple palestinien. Nos libertés syndicales et politiques, y compris le droit d'exprimer des positions anticoloniales, ne sont pas négociables dans une démocratie.**